

M. Favarger ajoute que la justice n'existe peut-être pas dans les critères que la commune va appliquer mais elle essaie de s'en approcher.

M. Karr serait intéressé à ce que la commission Affaires sociales traite de « la proposition Singapour » !

8) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

8.1 Motion déposée par le groupe socialiste concernant une liaison directe à la gare par tram.

Le président passe la parole au groupe Socialiste pour en donner lecture.

Mme Sobanek donne lecture de la motion :

Nouvelle liaison directe vers la gare de Cornavin »

Vu la modification du réseau des Transports Publics Genevois (TPG) du 11 décembre 2011 ayant entraîné la suppression des lignes 13 et 16 qui permettaient aux habitants des communes traversées par la ligne 12, dont les Trois-Chêne, de se rendre directement à la gare Cornavin,

vu l'inefficience des transbordements opérés aux interfaces,

vu la large inefficience des aménagements et de l'organisation des interfaces indispensables au concept de transport mis en place en 2011,

vu les grandes difficultés pour des personnes limitées dans leur mobilité à opérer ces transbordements,

vu que toutes les études sur la mobilité ont prouvé une perte d'efficience et d'incitation lors d'un transbordement,

vu qu'un bon nombre d'usagers (notamment ceux venant de villages plus éloignés comme Choulex ou n'habitant pas dans la proximité immédiate des lignes des trams) doivent opérer trois transbordements pour arriver à leur place de travail,

vu que l'incitation pour les usagers se déplaçant habituellement en véhicule privé, à utiliser d'avantage les transports publics est gravement préterisée par la situation,

vu que l'aménagement de la ligne de bus 61 n'apporte rien de nouveau à la situation du transbordement,

vu les nombreuses plaintes des communiers quant aux transbordements,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- *intervenir avec détermination auprès du Conseil d'Etat ainsi qu'auprès de la direction générale des TPG pour l'établissement d'une ligne de tram desservant directement la gare et nos communes de Trois Chêne;*
- *soutenir activement une éventuelle initiative visant à créer cette liaison directe;*
- *étudier avec grand soin la situation des usagers aux points de transbordements (lignes 34/12) afin d'éviter au maximum les désagréments des usagers des TPG (absence d'abri ou abri insuffisant, possibilités de s'asseoir) et y apporter une solution satisfaisante dans les plus brefs délais.*

Pour le groupe socialiste : Marion Sobanek

Mme Sobanek ajoute à la lecture de la motion quelques éléments complémentaires. Ce qui a motivé son dépôt est le constat régulier de la file d'attente du bus N° 34, au chemin De-La-Montagne – elle a d'ailleurs critiqué à de nombreuses reprises un abri où on ne peut même pas s'asseoir en cas de pluie – sachant que les usagers vont devoir effectuer par la suite des transbordements pour se rendre au lieu de leur destination. Ceci étant dit, une liaison directe par tram pour la gare est essentielle si on veut éviter que les gens prennent la voiture. Chacun aura d'ailleurs pu lire une lettre de lecteur dans la Tribune allant exactement dans ce sens (elle n'a pas pour autant payé l'auteur !). La demande de cette liaison directe par le tram pourrait tout à fait trouver un écho dans les autres communes des Trois-Chêne. Une motion interpartis avait été déposée, il y a une année sur ce sujet. Cette dernière demandait le rétablissement de la ligne 13 pour laquelle une initiative a également été lancée. Ce serait peut-être aussi une idée de lancer une initiative qui pourrait être soutenue par l'ATE, voire le TCS.

Mme Tiercy tient à dire, en tant que femme verte, qu'à chaque fois qu'une femme verte est attaquée, c'est un peu elle qu'on attaque et surtout si cette attaque émane d'une collègue au Conseil municipal qui est également députée au Grand Conseil et qui, de fait, attaque Mme Künzler... [rires], la bien-aimée conseillère d'État verte. Cela lui est particulièrement insupportable est c'est pourtant ce que vise en réalité cette motion [....].

M. Karr demande sur le ton de l'humour, un peu de tenue à Mme Tiercy.

Le président demande à Mme Tiercy si elle entend poursuivre...

Mme Tiercy répond qu'elle s'arrêtera là pour l'instant...

M. Gross est d'avis, contrairement à sa collègue verte, que la motion ne constitue pas une attaque contre une conseillère d'État, mais répond plutôt très précisément aux attentes des concitoyens, privés d'un accès direct à la gare depuis plus de 18 mois et victimes de la technocratie des TPG alors qu'ils ont perdu en confort, en qualité, en efficacité et en

sécurité dans leur desserte de la gare Cornavin, véritable trait d'union avec la Suisse. Comme il l'avait déjà fait pour le rétablissement des trams 13 et 16, M. Gross demandera, à toutes et à tous, au-delà de toute considération partisane, de soutenir cette motion.

M. Sapey a enfin entendu parler d'abribus par quelqu'un d'autre que lui, et il en est renversé. La motion tient la route mais une autre chose lui tient à cœur, au vu du trafic effréné au travers du territoire de la commune, tous les matins, par des pendulaires qui rouent à des vitesses excessives, ne respectent pas les stops, les lignes blanches sur toutes les pénétrantes qui mènent au centre-ville, c'est l'installation de radars. Il observe qu'il en a été installé un à la route J.-J. Rigaud depuis un ou deux jours. Il tient à remercier le Conseil administratif et espère qu'il y en aura d'autres sur les routes qui traversent la commune.

M. Fassbind remarque qu'après les interventions des spécialistes en finances autour de cette table, cette fois, ce sont les spécialistes en transports qui s'expriment. À chaque fois, il est impressionné d'entendre autant de gens avec des connaissances pointues dans tous ces domaines. Plus sérieusement, M. Fassbind observe que les TPG changent leur horaire tous les six mois, à chaque fois ils s'adaptent. À Conches, il y a eu les bus 26 et 27, maintenant le 5 et le 20, le 5 réalisant un parcours quasi touristique puisqu'il fait le tour par l'hôpital. Tous les six mois, il y a l'ouverture et la fermeture des lignes, des analyses, etc. Il a l'impression que comme à Zurich, lorsque le U Bahn s'est mis en place, à Genève, le processus va s'accélérer avec le CEVA et dans quatre ans, pour aller à Cornavin, on ne prendra plus le tram, mais des bus qui rayonneront en étoile autour des gares. Dans ce processus, il y a du bon et du moins bon mais Chêne-Bougeries semble plutôt bien lotie. En fait, à Genève, il y existe 22 lignes régulières dont 13 qui passent par la gare, soit environ 60 % d'entre elles. En comparaison, à Lausanne, il y a un système en étoile, ce qui signifie que les lignes passent toutes par St-François, y compris en se rendant d'Ouchy à Lutry. À Chêne-Bougeries, sur les 6 lignes qui traversent le territoire, 5 passent par la gare et une seule n'y passe pas. De l'avis de M. Fassbind, c'est un peu se plaindre la bouche pleine alors que la commune devrait se féliciter d'avoir une excellente desserte sur la gare et sur l'aéroport. Aux prochaines modifications introduites par les TPG, cela risque de changer dans la mesure où aucune commune de Genève ne dispose d'une aussi grande proportion de lignes qui vont directement à la gare. Ensuite, à savoir si, pour des raisons politiques, il faut attaquer Mme Künzler ou non, ce n'est pas véritablement dans la commune qu'il y a un problème grave au niveau des transports. Pour revenir à la motion, le groupe Libéral-Radical laisse la liberté de vote, mais personnellement, M. Fassbind pense qu'elle n'a pas véritablement sa place à Chêne-Bougeries.

Le président remercie M. Fassbind de son analyse « spécialisée »...

M. Borda d'Agua reconnaît que depuis 18 mois, on vit des chamboulements au niveau des TPG, et que le nouveau réseau a été longuement contesté. Ayant pris des contacts auprès des maîtres d'œuvre du grand chantier de Bel-Air, il a pu constater, sans vouloir attaquer Mme Künzler, qu'une déviation n'a pas été prévue de la place Bel-Air jusqu'à la gare. On peut certes mettre un tram direct à partir de Moillesullaz, mais il faudra plus de temps qu'en faisant un transbordement à Bel-Air puisque le tram va devoir passer par le quai de la Poste, remonter la Coulouvrière, etc. C'est donc tout simplement le pôle d'échange à Bel-Air

qui n'a pas été pensé. Selon M. Borda d'Agua, on peut même pousser le raisonnement plus loin. Ce qui manque pour que le pôle d'échange TPG à Bel-Air fonctionne réellement, c'est un passage souterrain, notamment pour les aînés et les personnes à mobilité réduite, pour se rendre de Bel-Air cité à Bel-Air place. Cela aurait aussi permis d'éviter les abribus actuels qui ne protègent même pas de la pluie. Malheureusement, un tel projet engendrerait des travaux supplémentaires à Bel-Air et le temps qu'ils soient réalisés, le CEVA sera là.

M. Karr ne va pas entrer dans le détail mais aimeraient donner une précision par rapport à ce que disait M. Borda d'Agua. S'il est vrai que le « tourner à droite » du tram n'a pas été prévu devant le Crédit Suisse à la Place Bel-Air pour remonter directement sur Coutance, en revanche la possibilité pour le tram 12 de continuer de la manière dont circulait autrefois le tram 16 existe toujours. Par ailleurs, M. Karr attire l'attention sur le fait qu'une étude de l'EPFL, commandée par la ville de Genève, a conclu que ce rétablissement était possible. Donc, la demande de la motion n'est pas forcément de rétablir le tram 16 jusqu'à Meyrin mais d'assurer un sous-ensemble des prestations qui étaient délivrées auparavant. À sa connaissance, ceci est possible mais il faut une volonté pour le réaliser. Carouge est d'ailleurs arrivée à la même conclusion, l'avenir est donc encore ouvert.

Mme Sobanek voulait dire la même chose que M. Karr. À M. Borda d'Agua, elle souhaitait répondre que tant que le tram allait directement à la gare, le trajet se situait dans les 22 à 23 minutes. Actuellement, avec le transbordement, il faut au compter au-delà de 30 minutes. Toutefois, ce ne sont pas les minutes qui importent le plus, c'est le transbordement qui constitue toujours un obstacle. Il faut donc éviter les transbordements, indépendamment du fait que l'aménagement de la place Bel-Air est épouvantable. En outre, en essayant de changer à la Terrassière pour se rendre à la gare, il faut toujours attendre la correspondance. Ce n'est donc pas faire la fine bouche que de demander une liaison directe à la gare, ni un caprice d'enfant gâté, c'est vraiment un intérêt pour que les gens abandonnent la voiture, ce qui est démontré par diverses études. Mme Sobanek tient également que loin de sa pensée l'idée d'attaquer Mme Künzler qui a d'ailleurs clairement dit que le projet de tram n'était pas son projet, qu'elle en était l'exécutante alors que tout le monde s'acharne contre elle. Elle est désolée d'avoir blessée Mme Tiercy, ce n'est pas ce qu'elle voulait.

Mme Tiercy tient à préciser que sa première intervention avait été prononcée sur le ton de l'humour. Elle remercie d'ailleurs ses préopinants, M. Borda d'Agua et M. Fassbind de défendre à ce point Mme Künzler. Elle aimeraient dire pour sa part que les transbordements sont difficiles pour toutes les personnes qui ont des béquilles, pour les mamans avec des poussettes, valises et enfants, etc. Elle est certaine qu'on peut trouver des solutions pour ces gens-là, qui n'ont pas besoin d'autant de rapidité mais pas de transbordements non plus. Elle soutient largement la motion contrairement à ce qu'elle a pu laisser croire tout à l'heure.

Mme Hochuli rappelle que Chêne-Bougeries a beaucoup d'EMS sur son territoire, notamment le Foyer du Vallon. Par ailleurs, elle signale que bon nombre de personnes malvoyantes qui viennent au Centre d'Insertion et de Rééducation utilisent les transports publics. Or, elle a appris que les responsables ont dû faire des cours pour leur indiquer la

manière de traverser la place Bel-Air. Encore aujourd’hui, c’est le parcours du combattant. Mme Hochuli soutient cette motion pour cette raison.

M. Gross revient à la démonstration statistique de M. Fassbind pour lui dire que sur les 6 lignes qui desservent Chêne-Bougeries, la seule ligne qui intéresse et qui transporte plus de personnes que les 5 autres réunies, est précisément celle qui ne va pas à la gare.

La parole n’étant plus demandée, le président procède au vote.

- La motion est acceptée par 12 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.

8.2 Zone bleue « macaron » / Location de places de stationnement

M. Ulmann a découvert par hasard, en lisant le journal Le Chênois, une annonce de la clinique des Grangettes qui cherchait à louer des places de parc. Cela l’a interpellé et il a pensé que c’était en relation avec la zone bleue. En effet, ladite clinique emploie quelque 250 employés qui sont des frontaliers et qui ont certainement des difficultés à trouver des places de parc, autant en Suisse qu’en France voisine. Ce n’est certes pas un problème éternel, puisqu’il y aura le CEVA, mais la question se pose actuellement et il faudrait avoir une discussion avec cet employeur pour trouver une solution transitoire en faveur de personnes qui rendent un service public.

M. Karr répond que ce n’est pas nouveau que la clinique des Grangettes recherche par voie d’annonce des places de parc sur le territoire communal. Il se souvient que M. Walpen avait fait une communication, lors de la précédente législature, bien avant la mise en place de la zone bleue à « macaron ». M. Karr rappelle que comme tout employeur à Chêne-Bougeries, la clinique pourra acquérir des « macarons » de stationnement, certes seulement deux, mais elle est aussi tenue d’aménager sur fonds privés des capacités d’accueil pour ses clients, collaboratrices et collaborateurs. En l’occurrence, dans ce qui est appelé « parc des Grangettes », un nombre invraisemblable de places de parc a été aménagé, y compris devant la clinique. Il y a ensuite la question des P+ R qui sont aménagés à grands frais par le canton et aux frais du contribuable genevois pour permettre aux personnes qui viennent de plus loin d’effectuer un transbordement sur les transports publics. Cependant, M. Karr craint que ce soit une voie qui soit mal aimée et sous-utilisée pour les collaboratrices et collaborateurs qui ont pu bénéficier d’une « subvention indirecte » pendant de nombreuses années au travers de la mise à disposition gratuite du domaine public communal de 6 h 30 le matin jusqu’à la fin de leur journée de travail. Cette subvention du public en faveur du privé en a fâché quelques-uns et le but de la zone à « macaron » est d’éviter ce genre de comportement, afin de permettre aux gens de la commune qui ont des déplacements occasionnels, de pouvoir utiliser le domaine public de façon plus équitable. La question du covoiturage est une notion qui pourrait être développée, quotidiennement, le nombre de personnes qui viennent seules, dans une voiture et qui se croisent chaque matin et soir étant important. Mais il semble que voyager ensemble c’est hors de question, ce serait pourtant une solution temporaire d’ici l’arrivée du CEVA. M. Karr rappelle également qu’en début de législature, une solution avait été étudiée en commission consistant à acheminer les piétons depuis la Voie verte CEVA pour des personnes qui viendraient de la Haute-Savoie, par exemple, jusqu’à la gare

de Chêne-Bourg, avec une sortie qui sera pratiquement au passage à niveau, donc à proximité de l'avenue de Bel-Air, à 4 minutes, voire 5 minutes à pieds du chemin des Grangettes. Il est du ressort de la clinique des Grangettes de veiller à ce que ses collaboratrices et collaborateurs puissent aisément utiliser cette nouvelle offre qui est également financée par le contribuable genevois.

Enfin, sous forme de boutade, M. Karr souligne que lorsqu'il voit ces annonces, c'est un peu une perversion du système. En effet, ce qu'on essaie de faire, c'est réduire la circulation, notamment sur les chemins privés le matin, mais finalement il y a une tentative de contourner une politique publique en matière de stationnements, en louant des places dans des jardins, voire en aménageant en dur des endroits qui sont aujourd'hui végétalisés. Il y a là une offre et une demande et certains propriétaires acceptent de fournir ainsi des places de parc aux Grangettes. Ce n'est pas le rôle de la commune de l'interdire mais M Karr trouve quand même que c'est un peu contreproductif par rapport à ce qu'on essaie de réaliser avec la zone à « macaron », soit un changement d'une pratique probablement inéquitable dans l'utilisation du domaine public et qui a perduré pendant de nombreuses années. La commune est d'ailleurs toujours à disposition pour recommander à la clinique des Grangettes de réaliser un plan de mobilité d'entreprise comme cela a été fait dans de nombreuses entreprises du canton pour réduire les déplacements. Des P+R, le recours au covoiturage, une meilleure utilisation des transports publics sont certains des éléments qui mériteraient d'être étudiés plutôt que de privilégier ces parkings sur fonds privés.

Pour M. Ulmann, le problème n'est pas tant l'employeur, mais plutôt les employés qui n'ont pas un salaire extraordinaire. Des aides-soignantes qui touchent entre CHF 4'000.– et CHF 4'500.– par mois vont devoir payer CHF 300.– à CHF 400.– en frais de transport, alors que ce sont des gens qui rendent service à la communauté. En ce qui concerne les P+R, renseignements pris, il lui a été répondu qu'il n'y avait pas de place. Quant au système du covoiturage, on peut certes l'inciter, encore faut-il que les adeptes aient le même horaire. Il serait donc judicieux d'ouvrir une discussion technique avec la direction des Grangettes pour les inciter à trouver une solution avant l'arrivée du CEVA.

M Sapey aimerait répondre à M. Ulmann que beaucoup d'entreprises affrètent des bus pour leurs employés. Il y a peut-être des questions d'horaire, mais le bus 61 a son point de départ à Sallanches. L'État de Genève a versé CHF 3 millions à Annemasse pour les P+R et CHF 100 millions sont prévus pour la région de Genève. L'effort de Genève est donc important et il faudrait que les régions françaises voisines en fassent un de leur côté en faveur des P+R.

Mme Sobanek aimerait ajouter un autre élément concernant les horaires de travail. Les infirmières et aides-soignantes font des journées de 12 heures et elles les voient mal prendre un bus ou un tram pour rentrer chez elles. Une rencontre avec l'employeur, c'est bien, mais celui-ci doit aménager les horaires, sachant que le transport va devenir de plus en plus compliqué pour les employés.

M. Favarger souhaiterait être un peu l'avocat de M. Ulmann [*rires dans l'assemblée*]. Ayant lui-même travaillé avec des horaires très irréguliers à Versoix pendant longtemps, il faut

penser aux collaborateurs des Grangettes qui doivent quitter leur travail à des heures où il n'y a plus, voire très peu de transports en commun. Il serait utile que la clinique dispose d'un bus spécial, surtout quand on entend qu'elle n'aura droit qu'à deux « macarons ».

Mme Bisanti soutient ce que vient de dire Mme Sobanek par rapport à la clinique de Grangettes.

M. Heimendinger signale, à propos des transports de professionnels, que l'aéroport a adopté, il y a très longtemps, une politique qui pallie les horaires, la pendularité, etc., en affrétant des transports collectifs pour prendre en charge des gens qui sont vraisemblablement aussi peu rémunérés que ceux auxquels M. Ulmann a fait allusion. C'est peut-être un modèle que la clinique des Grangettes pourrait suivre.

M. Karr rappelle le cadre dans lequel l'aéroport a initié ce modèle, à savoir un plan de mobilité d'entreprise : ce sont des démarches volontaires pour essayer de trouver des solutions. En ce qui concerne les Grangettes, les horaires dont il est question se situent entre 07 h 00 et 19 h 00. Ce ne sont pas des heures de pointe absolues au niveau de la circulation. Enfin, à l'attention de M. Ulmann, M. Karr propose d'imaginer dans la palette des solutions pour les places de parc, celle de type Singapour !

8.3 Acquisition de la parcelle située 14, rue de Chêne-Bougeries

Mme Tiercy voulait remercier le Conseil administratif qui a tout mis en œuvre pour acquérir aux enchères la parcelle située 14, rue de Chêne-Bougeries.

M. Messerli a la même réaction que Mme Tiercy.

8.4 Règlement public relatif aux haies et autres dispositifs bordant le domaine communal

Mme Sommer rappelle à M. Karr qu'il avait affirmé au printemps 2012 qu'un règlement communal relatif aux haies et aux autres dispositifs bordant le domaine public communal serait bientôt établi. Qu'en est-il ?

M. Karr confirme qu'il avait effectivement dit qu'un tel règlement était en projet. Il propose qu'il soit présenté lors d'une prochaine séance de la commission Mobilités-nature-environnement. Ce projet a été gelé dans la mesure où il y a une question sur laquelle bute le Conseil administratif et que Mme Sommer n'est pas censée ignorer et qui s'apparente un peu à une police des constructions ou à un domaine protégé de l'Etat de Genève en l'occurrence, le domaine Nature et paysage. À cet égard, il est difficile d'obtenir de l'Etat des garanties relatives à une éventuelle interdiction, puisque la question de la subsidiarité du droit n'est pas entièrement tranchée. D'entente avec M. Ruegg, il est apparu opportun, avant d'affronter les fourches caudines du corps juridique du Conseil municipal représenté sur sa gauche, « de balayer la situation à l'avant et de bétonner la situation à l'arrière ». Le projet de règlement sera présenté, sous cette réserve, lors d'une prochaine séance de commission.

8.5 Plan directeur communal

Mme Sommer souligne que son groupe a une question d'importance, depuis juin 2012. Sachant que le plan directeur communal a été refusé, que la commune n'a suivi aucune des suggestions formulées par M. Muller, ancien Conseiller d'État en charge du dossier, comment M. Karr voit-il la suite du processus ? Chêne-Bougeries est la dernière des grandes communes, à part Bernex, qui ne dispose pas de plan directeur communal alors que Cologny a le sien depuis 2003.

M. Karr répond que contrairement à ce qu'a dit Mme Sommer, le plan directeur communal n'a pas été refusé. Son adoption a été suspendue par le Conseil d'État jusqu'à l'avancement des projets et l'harmonisation souhaitée par le Conseil d'État ainsi que son articulation avec le plan directeur cantonal 2030. C'est bien ce qui a été écrit. Néanmoins, M. Karr ne cache pas que lors de l'audition la semaine dernière au Grand Conseil – ceci sous contrôle du président du Conseil municipal qui représentait, d'une part, le Conseil et qui, d'autre part, suppléait à l'absence du président de la commission Territoire, convié à ladite audition, mais retenu professionnellement – il a défendu le fait que dans la collaboration de la commune avec l'État dans le cadre du Grand Projet Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries, la commune entendait bien articuler l'adoption d'un plan directeur communal, cas échéant, avec quelques modifications ou harmonisation. Toutefois, il a clairement précisé que c'était un point dur de négociation pour la commune de Chêne-Bougeries, qui entend être dotée d'un instrument communal, non pas seulement parce qu'elle a investi CHF 337'000.– dans une précédente législature, mais parce que celui-ci a fait l'objet d'un consensus entre tous les partis du Conseil municipal. En outre, ce plan est utilisé en tant que document de référence lors de demandes de préavis parce que ce sont bel et bien là les lignes directrices de la commune et qu'il est nécessaire qu'elles soient adoptées. M. Karr saisit cette occasion de dire que d'autres communes ont vu leur adoption de plan directeur communal suspendu dans la perspective d'un Grand Projet lié au plan directeur cantonal. La demande de prise au sérieux des plans directeurs communaux est donc au cœur de la discussion qui aura lieu lors de la rencontre avec deux conseillers d'État, le 3 juin prochain.

Le président tient à dire que même s'il aurait préféré le dentiste à la commission du Grand Conseil, le climat était quand même au dialogue plutôt qu'à la confrontation.

Mme Sommer est contente d'entendre cela. Elle précise que ce sont les communes de Corsier et Collonge-Bellerive qui ne disposent pas encore de leur plan directeur communal. Dès lors, elle craint quand même que la réalité risque d'être différente. Si la commune avait adopté son plan directeur communal plus tôt, elle aurait été vraisemblablement mieux lotie parce que le plan directeur cantonal Genève 2030 ne prend plus en compte les besoins d'une grande majorité des communes du canton et que par ailleurs la densification qu'il propose est contestée. Mme Sommer est donc sceptique quant à cette manière de procéder.

8.6 Ordre du jour du Conseil municipal (questions au Conseil administratif)

Mme Sobanek a lu dans la feuille d'avis onésienne que les communications du Conseil administratif dans le cadre des séances du Conseil municipal étaient immédiatement suivies

d'un point intitulé « Questions sur le point précédent ». Or, bien souvent, des communiers présents dans la salle lors des séances du Conseil municipal de Chêne-Bougeries doivent en attendre la fin pour connaître les réponses des questions posées au Conseil administratif. Mme Sobanek n'oserait pas demander à cet illustre conseil de prendre une telle décision sur le siège, raison pour laquelle elle en fait la proposition aujourd'hui afin que tout le monde puisse en discuter avant de faire éventuellement un essai. Dans la même veine, à Chêne-Bourg, le Conseil municipal a accepté à titre provisoire les questions du public. Il serait aussi judicieux de proposer cela à titre expérimental.

Le président posera la question au Bureau.

M. Favarger saisit l'occasion de l'intervention de Mme Sobanek pour revenir aux communications de Mme Grandjean-Kyburz qui l'a cité lors de leur lecture. Il s'agit de la question concernant le parc du Villaret dont l'éclairage avait été coupé après avoir été installé. Il croit se souvenir qu'il ne s'agissait pas d'une prise de position de la police communale, à savoir que cet éclairage engendrait de l'insécurité, mais plutôt de la police cantonale.

Mme Grandjean-Kyburz répond qu'elle n'a fait que répéter les affirmations de M. Favarger reportées dans le procès-verbal.

M. Favarger pense qu'il aura probablement négligé de corriger ses propos.

Mme Hochuli trouve fort regrettable que le Conseil administratif n'a pas jugé nécessaire de répondre aux questions qu'elle a posées. Au contraire, c'est le silence radio et elle trouve que c'est un dédain fort regrettable.

Le président demande si Mme Hochuli entend les reformuler.

Mme Hochuli répond qu'elle a posé ses questions par deux fois. Elle aurait au moins voulu entendre : « Oui, on va vous répondre ».

M. Le Guern rappelle qu'il y a eu lecture, lors de la séance du Conseil municipal du 28 février dernier, d'une lettre envoyée par l'association Contratom au Conseil administratif, au sujet d'une demande de subvention au comité Mühleberg. Il souhaiterait savoir si une réponse avait été faite, qu'elle soit positive ou négative, pour une fois que le Conseil administratif reçoit une lettre manuscrite.

Le président note la question de M. Le Guern.

8.7 Démolition d'un chalet

M. Le Guern a pris connaissance dans la FAO d'une demande de démolition d'un chalet situé sur la route de Florissant. Il aimeraient savoir si le Conseil administratif a essayé d'introduire une procédure de classement pour ce chalet et, d'une façon plus générale, s'il

envisage un recensement du peu de chalets qui restent sur le territoire de la commune et qui méritent d'être conservés dans son patrimoine architectural.

M. Karr a le regret d'informer M. Le Guern que le Conseil administratif, dans sa composition actuelle, n'a pas jugé utile de donner suite à un préavis favorable à une demande d'inscription à l'inventaire formulée par le canton concernant le chalet situé au N° 171, route de Florissant. Il s'agit d'un des derniers chalets Spring du territoire communal, et certainement le plus grand, témoin d'une époque où Sécheron introduisait ce genre d'ouvrage avec des perspectives intéressantes. Les chalets ont d'ailleurs été recensés dans le cadre d'une publication aux éditions chênoises qui s'appelait « Le chalet dans tous ses états », publication remarquable et qui sert de référence, notamment pour donner des préavis. Actuellement, des mesures de protection de ce patrimoine sont requises, mais M. Karr ne cache pas que le Conseil administratif est malheureusement très timide à ce sujet, parce qu'il y a une perception d'atteinte à la propriété privée représentée par ce type de demandes. M. Karr dit cela un peu la mort dans l'âme parce qu'il existe une véritable valeur culturelle exprimée par ces bâtiments. Non seulement, la commune n'a pas initié de procédure, puisque c'était la question de M. Le Guern, mais lorsqu'elle a été consultée, elle n'a pas donné un préavis favorable. Concernant le fait de réaliser un recensement des chalets qui subsistent, la question qui peut se poser est de savoir si c'est une tâche communale ou non, ou celle du canton, voire d'associations. La question reste ouverte mais l'interpellation de M. Le Guern a été prise en compte.

M. Fassbind voulait profiter de soutenir la proposition du Conseil administratif consistant à ne pas demander de classement d'immeubles anciens, partant de l'idée que si ce mode de faire avait été strictement appliqué, certains immeubles de la commune n'auraient jamais été construits. À titre d'exemple, on voit dans les Hauts de Malagnou que des maisons conservées au milieu d'immeubles n'ont pas leur place et péjorent les lieux de manière anachronique. Il reste encore quelques chalets sur le territoire de la commune qui auraient leur place à Ballenberg. M. Fassbind suggère de déposer une motion allant dans ce sens. Il estime qu'il faut avoir confiance dans l'architecture moderne répondant aux besoins actuels et où l'on vit certainement mieux que dans habitations construites comme des villégiatures en bordure de ville, il y a une centaine d'année. Enfin, si quelqu'un entend conserver un vieux chalet à Conches, à l'écart des ensembles urbains, on peut lui laisser le choix d'y vivre dans un mode éloigné de la façon contemporaine.

8.8 Espaces verts

Mme Garcia observe que Mme Tiercy a parlé des espaces verts dans la commune, lors de la discussion relative à l'approbation des comptes. Elle trouve elle aussi qu'à certains endroits, l'herbe n'est plus entretenue. Il ne s'agit pas d'avoir partout du gazon anglais, mais à Conches, par exemple, plus rien n'est tondu, à se demander si les tondeuses de la commune sont en panne. Mme Garcia a l'impression qu'on laisse pousser les mauvaises herbes à tous vents. Face à un tel état de délabrement, elle propose d'aller elle-même tondre l'herbe.

M. Karr pensait que c'était plutôt une approche chère au cœur de Mme Garcia de laisser la végétation se faire. Il assume totalement l'application d'une politique de moindre entretien

des espaces publics dans le sens de laisser un peu de foisonnement et de vie. Les tondeuses ne sont donc pas en panne, mais trop d'entretien nuit à toute la faune. En effet, on a tendance à oublier qu'avec le développement de l'urbanisation, les espaces dans lesquels la faune et la microfaune peuvent se développer sont de plus en plus rares. Chacun pourra remarquer, lorsqu'il fera plus chaud, qu'on va commencer à avoir des papillons, des insectes, davantage d'oiseaux parce qu'on leur donne de la place pour s'ébattre. M. Karr entend bien qu'il faut savoir raison garder et qu'on ne peut pas faire cela partout, mais il faut trouver un certain équilibre. Dans les parcs de Sismondi et de la Mairie, certains espaces sont laissés en prairie, d'autres sont tondus. Il s'agit d'un changement de pratique. Il faut donc attendre quelque temps pour en évaluer les résultats. M. Karr n'a pas donné d'instructions pour qu'on ne tonde plus aux abords de l'école du Belvédère. Mais effectivement au Rondeau des Bougeries, endroit qui n'est pas entièrement utilisé sur toute sa surface, il existe des possibilités de laisser pousser l'herbe. Cependant, M. Karr n'a pas réglé lui-même la hauteur des lames des tondeuses, mais il a indiqué les axes forts à appliquer, en matière de biodiversité, au Service des parcs et promenades. Un bilan va être fait au terme d'une année et chacun est invité à participer à la prochaine séance de la commission Mobilités-nature-environnement, d'entente avec son président, M. Gross, qui parlera de la politique d'utilisation des espaces publics. M. Karr tient à préciser qu'il assume déjà les imperfections des pratiques et politiques qu'il essaie de mettre en place. Il convient de lui signaler les endroits qui semblent dangereux ou totalement inappropriés, mais la lame de tondeuse réglée à 3 cm du sol, sera un peu problématique au cours des deux prochaines années.

Mme Garcia rétorque qu'il ne s'agit pas de centimètres, on passe d'un extrême à l'autre.

M. Messerli voulait rassurer Mme Garcia concernant la politique de M. Karr s'agissant de la taille de l'herbe. La ville de Berlin, notamment, adopte le même principe. M. Karr parlait de la faune, il aimeraient lui-même ajouter un point important, c'est la flore. Cela a été vérifié, au moment où on ne fauche pas systématiquement, on voit apparaître des orchidées qui ne poussaient plus depuis de nombreuses années et qui tout à coup refleurissent parce qu'on ne taille pas l'herbe trop court.

Mme Sommer aimerait demander à M. Karr si les fleurs sont aussi bannies dans la politique environnementale. Elles lui manquent ainsi qu'aux résidents de la Gradelle, notamment au giratoire. Actuellement, le soleil ne se montre pas, de cela Mme Sommer ne rend pas M. Karr responsable,..., mais pour ce qui concerne les fleurs... !

M. Karr aurait espéré que Mme Sommer lui donne un peu de crédit concernant ces histoires de fleurs jusqu'à la prochaine séance de la commission Mobilités-nature-environnement lors de laquelle la politique en la matière sera expliquée en détail.

8.9 Objets traités en commission

M. Balmer a fait un rapide calcul, sur les neuf séances de la commission Mobilités-nature-environnement depuis la rentrée de septembre, une a été annulée et au moins six ont traité de sujets d'importance qu'il qualifierait de mineure, et ayant peu de rapports directs avec la

commune et pour lesquels celle-ci a peu ou pas de compétence. Donc, afin de préserver les finances communales auxquelles il sait que tout le monde est très sensible, et en accord avec son groupe, il propose que les séances de commission soient en principe annulées en l'absence de sujets concrets nécessitant un préavis ou de sujets présentant un intérêt général et significatif sur lequel la commune peut réellement prendre influence. À titre personnel, il se tiendra dorénavant à ce principe, aussi bien comme président de la commission des Sports qu'en tant que commissaire. Il prie Monsieur le président de la commission Mobilités-nature-environnement qui attend des propositions concrètes d'économie, de bien vouloir l'excuser par avance pour toutes les prochaines séances qui ne suivraient pas ce précepte. M. Balmer préfère passer ses rares soirées libres avec sa famille, voire à tondre son gazon plutôt que d'entendre discourir sur les techniques de recensement des arbres ou sur les normes de mesure des rayons non-ionisants.

Mme Tiercy rebondit sur l'intervention de M. Balmer. Au contraire, elle tient à remercier M. Gross pour l'organisation des séances de la commission Mobilités-nature-environnement qui apprennent à prendre des positions en connaissance de cause plutôt que d'avoir l'arrogance qui vient d'être exprimée, tant par M. Balmer que par M. Fassbind. Elle préfère pour sa part entendre en commission des personnes qui connaissent bien certains sujets. Elle déplore en particulier la position de M. Balmer à qui elle tient à dire, en toute franchise, qu'il manifeste une telle agressivité en séance de commission Mobilités-nature-environnement, qu'elle sera satisfaite ne plus le voir y siéger.

Le président tient à recentrer la discussion sur les questions adressées au Conseil administratif et non pas sur des questions de portée générale qui ne devraient pas avoir lieu à ce point de l'ordre du jour.

Mme Hochuli s'excuse, tout le monde a prêté serment et l'intervention de M. Balmer la laisse perplexe.

M. Gross se montre aussi désolé de dévier du sujet des questions, mais après avoir vu des conseillers municipaux siéger dans le public, des conseillers administratifs ne pas tenir compte des délibérations du Conseil municipal, après avoir convoqué une séance de commission pour laquelle 4 membres sur 10 ne se sont pas excusés, il tient à dire que personnellement, il n'a pas la chance d'avoir un jardin, ni encore une famille et des enfants, mais il a aussi d'autres choses à faire plus intéressantes que de passer son temps ici. Alors, comme l'a dit Mme Hochuli, tout le monde a signé. Si M. Balmer n'entend pas respecter les règles du jeu, d'autres personnes sont prêtes à prendre sa place.

Hommages au président sortant

M. Karr a une dernière intervention destinée au président. Sans vouloir choquer l'assemblée, il souhaiterait saluer le travail qu'il a accompli en ayant été malmené en Conseil municipal, comme cela a été le cas pour lui, lors de ces 14 dernières années. Le dernier exercice a été particulièrement difficile et mouvementé, M. Spinelli a présidé le Conseil avec excellence, avec respect de toutes les parties, même dans les moments les plus difficiles. Si quelqu'un était venu chez lui en lui disant : « Entends-tu l'appel de ta

commune » il l'aurait regardé avec des airs d'extra-terrestre en répondant : Non, je n'entends rien ». C'est comme si on lui avait dit : « As-tu vu Monte-Carlo » et qu'il aurait répondu : « Non, je n'ai vu monter personne ! ». Aujourd'hui l'ensemble du Conseil municipal et du Conseil administratif peut lui être reconnaissant d'avoir mené ces débats avec brio tout au long d'une année qui n'a pas été facile et M. Karr propose qu'on l'applaudisse.

[Applaudissements]

Mme Sobanek remercie M. Karr de ses propos. Elle a été empêchée elle-même de dire à M. Spinelli, lors du dernier Bureau, combien elle a apprécié sa présidence. Il a fait cela avec beaucoup de charme, beaucoup d'humour, ceci d'autant plus que les situations n'étaient pas faciles. Ayant présidé elle-même ce conseil elle sait ce que c'est que de devoir gérer les tensions. Elle tient à remercier M. Spinelli au nom de son groupe.

Mme Hochuli a été prise de court car elle s'attendait à ce que le président fasse un discours.

Le président observe qu'on ne lui a guère laissé le temps ...

Mme Hochuli voulait également remercier M. Spinelli de la manière dont il a présidé ce conseil cette année. Comme l'ont dit les intervenants précédents, ce n'était pas évident, elle le félicite, son travail n'était pas facile, il l'a fait avec rigueur. Elle lui souhaite une bonne continuation.

Discours du président sortant

Le président remercie des diverses interventions qui lui vont droit au cœur.

Appelons un chat, un chat l'année fut difficile.

Marquée par une restructuration importante des services de la Mairie conduisant à des licenciements douloureux, pas moins de deux séances supplémentaires pour traiter d'un droit de préemption très difficile, des prérogatives âprement disputées, des tensions pénibles, parfois improductives, sur un fond de presse à scandale.

Certains courriers ont aussi été d'une teneur inhabituelle. En marge des invitations courantes, des doléances de citoyens, il y a eu des courriers purement politiques, juridiques, tendancieux, coercitifs, illégaux même, appelant à la censure.

Autant d'hostilité à laquelle à vrai dire les membres de ce conseil n'étaient pas habitués.

Mais cette année fut aussi celle :

d'un budget et de comptes finalement acceptés, de pavillons provisoires pour le parascolaire acceptés, d'une place de jeux intergénérationnelle acceptée, de la constitution d'un droit de superficie en faveur d'une coopérative de logements signée, d'une excellente opportunité immobilière au Village saisie, de la mise en œuvre de la zone bleue « macaron » votée, de

projets pour la piscine du Belvédère, le « Petit Manège », la salle communale, l'école de la Gradelle en cours, ainsi que diverses motions, dont notamment celle ambitieuse concernant la fixation des critères d'attribution de logements transparents.

Il aimerait dire qu'au-delà des effets de manches et des pics envoyés à l'autre bout de la table, des réparties cinglantes et des phrases assassines, - bref au-delà de la mêlée -, il y a les attentes de la population de Chêne-Bougeries et le poids terrible des décisions prises dans cette enceinte.

Gardons à l'esprit que ces luttes intestines qui sont compréhensibles ne laisseront finalement que quelques traces sans aucun intérêt dans quelques procès-verbaux bien vite oubliés de tous. Par contre, les décisions prises et les orientations données à la ville laisseront, elles, des traces indélébiles.

C'est beaucoup de responsabilité et c'est pourquoi il aimerait adresser en premier lieu ses remerciements aux conseillers municipaux pour leur engagement qui s'apparente à du bénévolat avec beaucoup plus d'exposition.

Il aimerait aussi saluer M. Luc Heimendinger qui a su être secourable lorsqu'il oubliait une main levée ou un nom et le Conseil administratif pour son grand travail.

Il aimerait remercier tout particulièrement le secrétaire général qu'il aime appeler *l'indispensable* M. Raphaël Gaillard pour la collaboration étroite qu'il a eue avec lui. Il aimerait aussi signaler que M. Gaillard occupe sa fonction depuis juin 2003, cela fait pratiquement 10 ans qu'il est secrétaire général de la commune et qu'en dix ans, il n'a pas manqué une seule séance du Conseil municipal [*Applaudissements*]. C'est une chose qui méritait d'être soulignée.

Plus généralement, il remercie l'administration communale pour les bonnes relations qu'il a eues avec ses membres, en particulier avec les aimables procès-verbalistes, dont Mme Bolognino et son entrain inaltérable.

Enfin, il a déjà été élogieux à ce sujet, il aimerait encore remercier le Bureau au sein duquel il y a toujours eu un franc-parler mais qui ne se défaisait jamais du respect. C'est avec honneur qu'il a porté le titre de premier citoyen de Chêne-Bougeries. Il souhaite plein de courage au futur président, dont la mesure, la calme et la franchise l'aideront à assumer parfaitement cette charge magnifique.

[*Applaudissements*]

M. Fassbind voulait également, avant que la séance soit levée, remercier M. Spinelli, au nom du groupe PLR de cette année de présidence, pour avoir réussi à la tenir sachant combien ce fut difficile. Le chemin est étroit et entre les différents dangers, il a réussi à trouver la voie. Il l'en félicite et souhaite le même succès à M. Heimendinger qui ne sera pas épargné non plus.

La séance est levée à 23 h 20.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. SOBANEK

Le Président
du Conseil municipal
F. SPINELLI